

PAYSAGES DE MELLOIS EN POITOU

Définir une stratégie
d'action en leur faveur

TOME 3
OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Plan de paysage
de Mellois en Poitou

MAI 2022

DU DIAGNOSTIC AUX OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

UNE CONTINUITÉ DANS LES CONTRIBUTIONS ET LES ENSEIGNEMENTS

La construction de la stratégie paysagère du territoire est un travail progressif et itératif. Il s'enrichit au fil des rencontres avec les habitants du territoire, avec ses acteurs institutionnels, ses techniciens, et bien entendu avec ses élus locaux. La stratégie paysagère présentée dans ce document s'élabore ainsi sur les enseignements du travail de diagnostic conduit entre l'hiver 2020 et l'automne 2021.

La stratégie paysagère poursuit un fil logique et continu de contributions issues des différentes parties prenantes du plan de paysage. Le schéma ci-contre propose un rappel de ce cheminement sous forme d'un exemple allant des premières contributions habitantes à la formulation d'un enjeu.

UNE CONTINUITÉ DANS LA DIMENSION PARTICIPATIVE DE LA DÉMARCHE

Le 15 juin 2021, un atelier technique ayant pour objet les zones d'activité économiques du territoire s'est tenu sur la ZA des Ombrailles à Celles-sur-Belle. Cet atelier fut également l'occasion de découvrir le fonctionnement et les enjeux d'un méthaniseur à partir de l'unité implantée sur ce site.

L'étude de cette thématique énergétique s'est poursuivie le lendemain sur la commune de Rom avec l'étude de l'ombrière photovoltaïque mise en place sur un éle-

vage de volailles. Cette deuxième journée d'atelier s'est poursuivie sur la thématique agricole avec une visite du silo de la coopérative Océalia (Sainte-Soline) et une sensibilisation aux enjeux de la filière d'élevage caprin sur le territoire par le biais d'une visite de la ferme de la Pérotonnerie (Rom).

Le 5 octobre 2021, un troisième atelier s'est tenu sur la commune de Sauzé-Vausais afin d'apprécier les possibilités d'action sur l'image des Zones d'Activités Économiques du territoire, tout particulièrement lorsqu'elles sont situées en entrée de territoire (ZAE de la Plaine de Limage). Cette journée fut également l'occasion d'étudier les modèles de développement urbain à venir et les possibilités de requalification des espaces publics à travers la visite du lotissement de Pré-Bourreau et de la place du Grand Puits.

Un quatrième et dernier atelier sur site s'est tenu le 6 octobre 2021 sur les sites du marais de Chérigné et du plateau de Lusseray. Ces visites ont permis d'aborder les thématiques et enjeux liés au patrimoine arboré du territoire (arbres remarquables, haies) dans leur relation avec l'activité agricole contemporaine, mais aussi ceux liés à l'entretien du patrimoine naturel et culturel des vallées (moulins, prairies humides pâturées...). Un passage sur le parc éolien de Lusseray a également permis d'échanger sur les relations entre ces infrastructures énergétiques et le territoire du Mellois en Poitou.

TOME 1 : État des lieux du territoire



Contributions des ateliers sur les marchés et les visites de bourgs

«Une voiture omniprésente mais indispensables»



Fragilité identifiée dans l'état des lieux du territoire

Des places publiques au caractère trop routier, des espaces publics de rues étroites, peu sécuritaires et des relations perdues entre les bourgs et les cours d'eau

TOME 2 : Enjeux



Atelier sur les transformations du territoire

“Un des enjeux pour l'ensemble des bourgs du Mellois en Poitou est de questionner et façonner le devenir de ces espaces emblématiques (les places)”.



Identification d'une dynamique

Une dévitalisation des centres-bourgs : perte d'attractivité des centralités se détournant peu à peu d'elles-mêmes

Formulation d'un enjeu et de premières intuitions liées

Des bourgs et des espaces publics vivants et conviviaux

TOME 3 : Objectifs de qualité paysagère

UNE FEUILLE DE ROUTE COLLECTIVE

UNE FEUILLE DE ROUTE CO-CONSTRUITE

L'ensemble des contributions collectées et des travaux conduits à ce stade ont permis de poser les fondements d'une stratégie paysagère pour le territoire. L'ébauche de cette feuille de route a par la suite été soumise à discussion lors de deux ateliers

ATELIER SUR L'ÉLABORATION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

Le 9 décembre 2021, un atelier regroupant une trentaine de participants (élus, techniciens, partenaires de la démarche) s'est tenu à Melle. Par le biais de tables de discussion, la stratégie paysagère sur territoire s'est affinée en déclinant 4 ambitions en 13 objectifs de qualité paysagère.

ATELIER SUR LA DÉFINITION ET LA HIÉRARCHISATION DES ACTIONS POSSIBLES

Sur la base du travail élaboré en décembre 2021, un atelier mobilisant le groupe de travail s'est tenu le 7 février 2022 à Melle. Cet atelier de travail en comité restreint a permis de valider la formulation de la stratégie paysagère dans ses ambitions et objectifs, mais également de travailler sur la formulation et la hiérarchisation d'une liste d'actions possibles pour concrétiser la stratégie.



SOMMAIRE

04 Recentrer et améliorer le paysage des bourgs et villages

- 10 COMMENT S'EST DÉFINIE CETTE ORIENTATION STRATÉGIQUE ?
- 11 Enseignements des visites de site et ateliers conduits en lien avec cette thématique (verbatim)
- 12 PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE
 - 12 Maintenir et développer les services et fonctions essentielles dans les bourgs et villages
 - 13 Redonner vie aux espaces communs
 - 14 Entretenir l'image accueillante des bourgs et villages du Mellois en Poitou
 - 15 Relier les villages et hameaux du territoire par des mobilités plus douces
- 16 PRÉSENTATION DES ACTIONS POSSIBLES
- 18 CARTOGRAPHIE STRATÉGIQUE

05 Cultiver la richesse des paysages agricoles et naturels

- 22 COMMENT S'EST DÉFINIE CETTE ORIENTATION STRATÉGIQUE ?
- 23 Enseignements des visites de site et ateliers conduits en lien avec cette thématique (verbatim)
- 24 PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE
 - 24 Faire de l'activité agricole le reflet d'une culture rurale et contemporaine du Mellois en Poitou
 - 25 Planter de nouvelles relations entre l'homme et l'arbre
 - 26 Célébrer l'eau en tant qu'élément fondateur des paysages et ressource précieuse
- 28 PRÉSENTATION DES ACTIONS POSSIBLES
- 30 CARTOGRAPHIE STRATÉGIQUE

06 Faire dialoguer les infrastructures avec le paysage

- 34 COMMENT S'EST DÉFINIE CETTE ORIENTATION STRATÉGIQUE ?
- 35 Enseignements des visites de site et ateliers conduits en lien avec cette thématique (verbatim)
- 36 PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE
- 36 Développer les projets de production d'énergies renouvelables qui font sens à l'échelle locale
- 37 Améliorer l'image du territoire par une politique exemplaire de sobriété et d'efficacité énergétique des équipements et infrastructures
- 38 Soigner le paysage des infrastructures routières et favoriser des mobilités variées
- 40 PRÉSENTATION DES ACTIONS POSSIBLES
- 42 CARTOGRAPHIE STRATÉGIQUE

07 Partager la stratégie paysagère avec les acteurs locaux

- 46 COMMENT S'EST DÉFINIE CETTE ORIENTATION STRATÉGIQUE ?
- 47 Enseignements des visites de site et ateliers conduits en lien avec cette thématique (verbatim)
- 48 PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE
- 48 Agir pour la concrétisation et l'animation du plan de paysage, renforcer son porter à connaissance et favoriser son appropriation
- 48 Partager la stratégie avec le grand public pour faciliter l'émergence d'actions locales et accompagner leur mise en œuvre
- 50 Mettre en place une stratégie marketing et tourisme en lien avec les autres stratégies locales
- 52 PRÉSENTATION DES ACTIONS POSSIBLES

04

RECENTRER ET
AMÉLIORER LE
PAYSAGE DES BOURGS
ET VILLAGES

AMBITION N°1



COMMENT S'EST DÉFINIE CETTE ORIENTATION STRATÉGIQUE ?

Cette ambition stratégique découle des enseignements retirés de séances d'atelier en salle ou sur site à l'image de la visite de Celles-sur-Belle (15/06/21) et Sauzé-Vaussais (05/10/21) dont la page ci-contre propose un rappel des principaux verbatims.



Atelier lecture paysagère sur le site de la Place du Grand Puits et ses abords à Sauzé-Vaussais le 05/10/21 :

Verbatims des visites de site et ateliers conduits en lien avec cette thématique

LA NÉCESSITÉ D'AGIR SUR LE TISSU URBAIN ET L'ARCHITECTURE :

- Créer des espaces communs dans les projets de développement urbain où se retrouver (verger, jardin, aire de jeux...);
- Aménager des espaces communs pour faciliter la relation entre les habitants dans les lotissements;
- Proposer aux habitants d'un même quartier des achats groupés d'essences locales et aider pour leur plantation;
- Penser les lotissements comme des sites traversant (mobilités douces, accès aux équipements voisins). Les raccorder à un réseau de liaisons douces à plus grande échelle;
- Faire évoluer les règlements des lotissements pour permettre une évolution des styles architecturaux comparativement aux premières tranches.

LA NÉCESSITÉ D'AGIR SUR LES ESPACES PUBLICS EXISTANTS :

- Mettre plus de verdure, d'arbres dans l'espace public, des lieux de rencontre, des jeux, des bancs...;
- Des vergers et des moutons sur l'espace public;
- Substituer les Park and Ride des grandes agglomérations au Park and Walk pour nos places rurales.

LA NÉCESSITÉ D'AGIR SUR LES ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUES :

- Intégrer la gestion des eaux de pluie dans une approche globale de la ZAE;
- Intégrer une dimension rafraîchissante aux programmes de requalification, notamment par la plantation d'arbres pour limiter les effets d'îlots de chaleur;
- Réfléchir aux opportunités d'optimisation du foncier lorsque cela est nécessaire : création de nouvelles routes, division de lots, nouveaux espaces public utiles aux employés du site;
- Penser les entrées actuelles et en devenir (ex. Nouvelle route, murs et haies aux abords). Attention, quand on fait une route, ça se construit autour;
- Partir des éléments de patrimoine présents sur le site pour en valoriser l'image : ancienne gare, les murs, mail de la gare, jardins voisins, vallée de la Belle, ruban vert, clocher de l'abbaye, le cimetière;
- Accompagner les entreprises en place dans la gestion de leurs espaces extérieurs. Mettre en place un cahier des charges, accompagnement...;
- Pour de nouvelles clôtures, préférer sous-basement en pierres avec grillage;
- Sécuriser et rafraîchir les abords du collège, penser à l'accueil de ses usagers (redirection vers le parking du mail pour le stationnement ou sur le foncier racheté, proche bâtiment boulistes).

L'ENSEMBLE DE CES VERBATIMS ONT ÉGALEMENT ÉTÉ COMPLÉTÉS PAR LES CONTRIBUTIONS DE L'ATELIER SUR LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE DU 09/12/2021

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 1.1

Maintenir et développer les services et fonctions essentielles dans les bourgs et villages

Relativement éloignés des grands pôles urbains, les 11 principaux bourgs du Mellois en Poitou constituent le cœur battant du territoire, que ce soit d'un point de vue social (services, d'équipements...) ou d'un point de vue économique (commerces, artisanat, entreprises...). **Leur centralité doit être maintenue et renforcée**, car c'est sur eux que repose une grande part de la vie locale du territoire.

S'il est important de souligner les efforts qui sont engagés par les collectivités pour renforcer la présence de services de proximité indispensables aux habitants, cela ne fait que davantage ressortir l'inquiétude et l'appréhension de voir ceux qui sont en place fermer leur porte faute de rentabilité, ou bien qu'ils ne se délocalisent en périphérie dans des locaux dits «plus adaptés». Face à ce constat, un vaste programme doit être engagé, impliquant

des allers/retours réguliers entre l'échelle de chacune des communes concernées et l'échelle intercommunale afin de **recenser et de mesurer les ressources en termes de patrimoine bâti existant, définir le potentiel d'attractivité et les axes de développement à investir**. Cela peut passer par la rénovation d'anciens locaux publics pour de nouvelles vocations sociales, associatives, culturelles, sans oublier d'offrir des espaces d'accueil pour des acteurs économiques et leurs projets.

Dans cet esprit, il s'agit également d'apporter un **soutien et une valorisation aux activités engagées dans la promotion du territoire et de ses spécificités locales**.

Les acteurs concernés représentent un relais important des valeurs et de l'esprit des lieux. Ils représentent une porte d'entrée vers le développement de nouvelles filières économiques et touristiques.

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 1.2

Concevoir des espaces publics piétonniers en faveur de la biodiversité

L'identité rurale du Mellois en Poitou vient non seulement d'une activité agricole dominante, mais aussi du caractère villageois des bourgs qui se révèle par **l'authenticité et la composition des espaces publics hérités de pratiques anciennes** (rues étroites, place du champs de foire...). Si la simplicité de ces espaces a perdu, leurs usages d'antan ont aujourd'hui disparu au profit d'usages de stationnement et d'aménagement trop souvent banalisants, stériles et imperméables.

Face à cette évolution, l'objectif est de **redonner un nouveau souffle à ces lieux communs qui constituent la colonne vertébrale** permettant aux bourgs et aux villages de se maintenir vivants. Les moments de concertation sur le sujet ont fait ressortir l'ambition de voir s'opérer **une déminéralisation et une forte végétalisation des espaces publics** pour favoriser la re-localisation d'activités de loisirs et de rencontres dans des centre-bourg animés. Plus globalement, chacun à leur échelle, les bourgs et villages doivent composer finement entre espaces bâtis et espaces de nature, entre densification et respiration, entre espaces privés et espaces publics, pour mettre en place une trame paysagère qui s'imbrique dans le tissu urbain **et favorise des lieux de vie agréables et conviviaux**. Pour y parvenir, il est néces-

saire de **réduire le caractère routier de certaines séquences en valorisant la place des mobilités douces** à travers des aménagements d'espaces publics partagés.

Il s'agit également de travailler par coupures dans la matrice urbaine par la mise en place ou la restauration de trames vertes et bleues associées à une fonctionnalité écologique. **Ces corridors ont pour but de faire pénétrer la nature en ville et en retour de retrouver du lien avec les espaces agricoles et forestiers depuis les bourgs et villages**. Enfin, la mise en place de telles mesures s'accompagne nécessairement d'une prise en compte de la gestion et de l'entretien qu'elles impliquent afin de garantir la pérennité et l'acceptabilité de ces aménagements.

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 1.3

Entretenir l'image accueillante des bourgs et villages du Mellois en Poitou

La qualité des paysages du Mellois en Poitou réside en grande partie dans la précision de leur organisation et des relations qu'entretiennent les sites bâtis avec les espaces agricoles, les vallées ou les forêts. Cet équilibre révèle toute l'intelligence du positionnement de chaque élément par rapport à l'ensemble.

Un des enjeux identifiés dans le diagnostic soulève la question de la banalisation des paysages des entrées de ville, le long des principaux axes de circulation, par des zones d'activités souvent sans âme, assez hétéroclites et qui perturbent la lisibilité des silhouettes caractéristiques des principaux bourgs du Mellois en Poitou. La requalification de ces quartiers d'activités a pour vocation de **reconquérir l'image vitrine de ces séquences urbaines** (harmonisation des enseignes publicitaires, des façades bâties), ou encore d'opérer un **renforcement de la trame arborée le long des voies** (alignements d'arbres, haies), ainsi que de **réduire des emprises routières utilisées par les véhicules au profit de voies douces dédiées aux cycles**.

Le diagnostic a montré comment les bourgs et villages ont su profiter des spécificités locales pour s'implanter et se construire. Pour préserver la lisibilité de cette implantation, les futures constructions doivent tenir compte de cette logique qui perdure.

Les extensions doivent se positionner au plus près du site bâti d'origine et les communes doivent encourager un développement du bâti et des espaces publics qui révèle les spécificités patrimoniales du territoire (matériaux, végétation...). Pour des formes urbaines plus accueillantes, outre la maîtrise de l'étalement urbain et l'inscription architecturale des quartiers d'habitation, l'objectif tient à la fois dans la gestion des lisières, des écotones et autres matrices de la mosaïque paysagère (lisière agriculture/ville ; lisière forêt/ville). Les lisières urbaines méritent d'être traitées avec une fonctionnalité propre, dotée d'une épaisseur significative et composées de sous-trames végétales (bandes enherbées, strate arbustive, arborée...).

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 1.4

Relier les villages et hameaux du territoire par des mobilités plus douces

Si l'aménagement de la trame paysagère et le développement d'une urbanisation respectueuse de son contexte favorise l'émergence d'un cadre urbain de qualité, **la question des déplacements n'en reste pas moins essentielle pour un fonctionnement apaisé et durable** des relations entre les différents quartiers d'un bourg, entre les différents hameaux d'un village, entre les différentes communes du territoire.

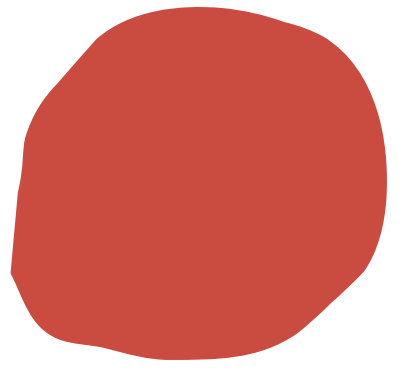
Lors des discussions avec les équipes municipales, la question des schémas de déplacements à l'intérieur des bourgs et villages a été abordée à plusieurs reprises. Si la sécurisation des axes avec un fort trafic et la hiérarchisation des sens de circulation ont été principalement évoquées, la question de la création de connexions piétonnes et cyclables a aussi été soulevée par certains élus. Au-delà d'une identification des besoins et des secteurs à connecter entre eux pour éviter un cloisonnement de certains quartiers et retrouver du lien, il est nécessaire d'avoir une vision à moyen terme de la maîtrise foncière pour pouvoir opérer ces aménagements. Pour répondre à cet objectif, l'attention portée aux outils réglementaires, notamment au moment de l'élaboration du PLU intercommunal, constitue un des principaux leviers d'action.

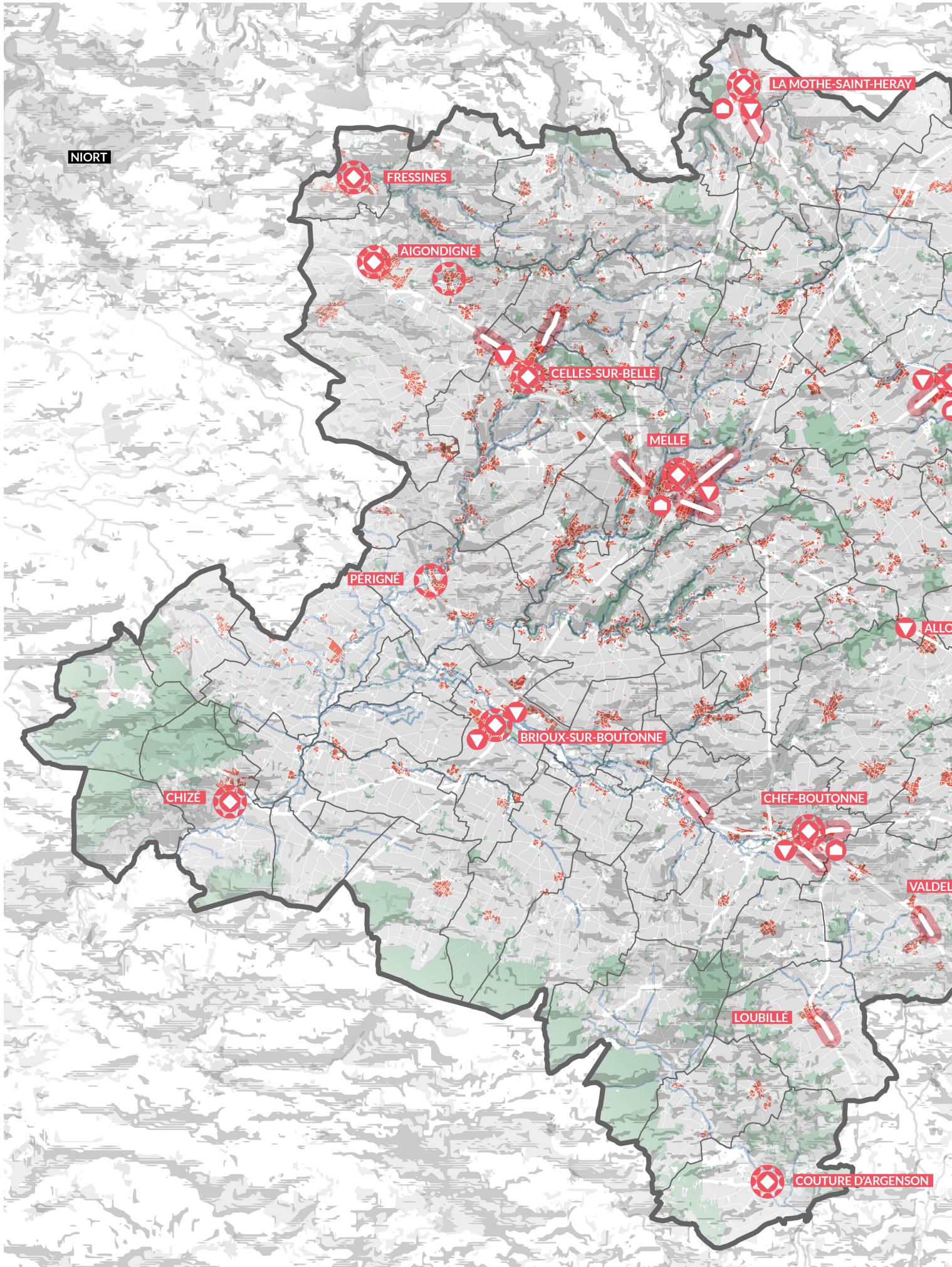
Aujourd'hui, même s'il est ambitieux de vouloir sortir de cette logique d'utilisation quasi-exclusive de la voiture, le Mellois en Poitou a montré qu'une politique en matière de mobilité plus douce et valorisante est possible pour connecter les différents bourgs entre eux (la VR93, la voie verte). **Le territoire doit pouvoir, à sa mesure et progressivement, s'appuyer sur ces exemples positifs et montrer qu'une réflexion se poursuit dans ce sens.** De plus, et les discussions collectives sur le site de l'ancien pont ferroviaire et des fontaines de Lusseray lors de la balade paysagère du 06/10/21 l'ont bien démontré, la mise en œuvre d'un tel réseau doit pouvoir se matérialiser au travers d'un récit qui raconte l'histoire, la géographie, la géologie et les relations passées et présentes des Mellois et Melloises avec leurs milieux.

PRÉSENTATION DES ACTIONS POSSIBLES

8 ACTIONS POSSIBLES POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS

action prioritaire	Engager des actions en faveur de la réhabilitation du bâti et la reconversion des friches d'activités dans les bourgs et villages pour développer de nouvelles vocations sociales (services publics, lieux culturels, café associatifs, etc.) tout en considérant leurs éléments architecturaux et paysagers
action prioritaire	Améliorer la convivialité d'espaces publics (places, rues, etc.) en soignant les mobiliers et équipements dans les bourgs et villages et en adaptant l'espace dédié à la voiture pour intégrer davantage de surfaces perméables et végétalisées ainsi que des dessertes piétons et cycles.
	Développer les réseaux numériques et engager une politique de développement d'espace d'accueil et de travail pour des entrepreneurs (secteur tertiaire notamment) : création d'espace partagés type de co-working, incubateurs, FabLab, tiers-lieux... pour apporter une dynamique vivante dans les principaux centres-bourgs
	Réaliser un atlas de la biodiversité des communes du Mellois en Poitou et mettre en place des principes de gestion en accord avec ses orientations
	Former les collectivités à une gestion intégrée et plus durable (gestion des eaux pluviales par infiltration, zéro phyto, entretien des espaces enherbés par du pâturage...)
	Accompagner les acteurs publics (intercommunalité, communes) en élaborant des cahiers des charges et des plans guides pour permettre la requalification et une implantation qualitative des extensions futures des zones d'activités : en réfléchissant aux opportunités d'optimisation du foncier pour la création de nouvelles routes, dans la division des lots, en envisageant de nouveaux espaces publics utiles aux employés du site, en encadrant l'implantation des bâtiments commerciaux, leur aspect et celui de leurs dispositifs publicitaires...
	Organiser les extensions urbaines en relation avec le tissu existant et promouvoir une inscription architecturale du bâti et de l'espace public de qualité (matériaux, présence de haies, de vergers, choix des essences, aires de loisirs, entrées de ville, circulations douces, etc.) dans l'élaboration des documents d'urbanisme réglementaires
	Développer le maillage de circulations douces à l'intérieur des communes pour renforcer les liaisons entre les différents quartiers





CARTOGRAPHIE STRATÉGIQUE

CARTOGRAPHIE D'ÉTAPE POUR LA TRADUCTION DE LA STRATÉGIE PAYSAGÈRE



Bourg présentant de vastes espaces publics aux usages peu identifiés et pouvant faire l'objet de projets de requalifications (pacification, désimperméabilisation, plantations...)



Bourg à privilégier pour la mise en place de projets pilotes en matière d'urbanisme et d'architecture



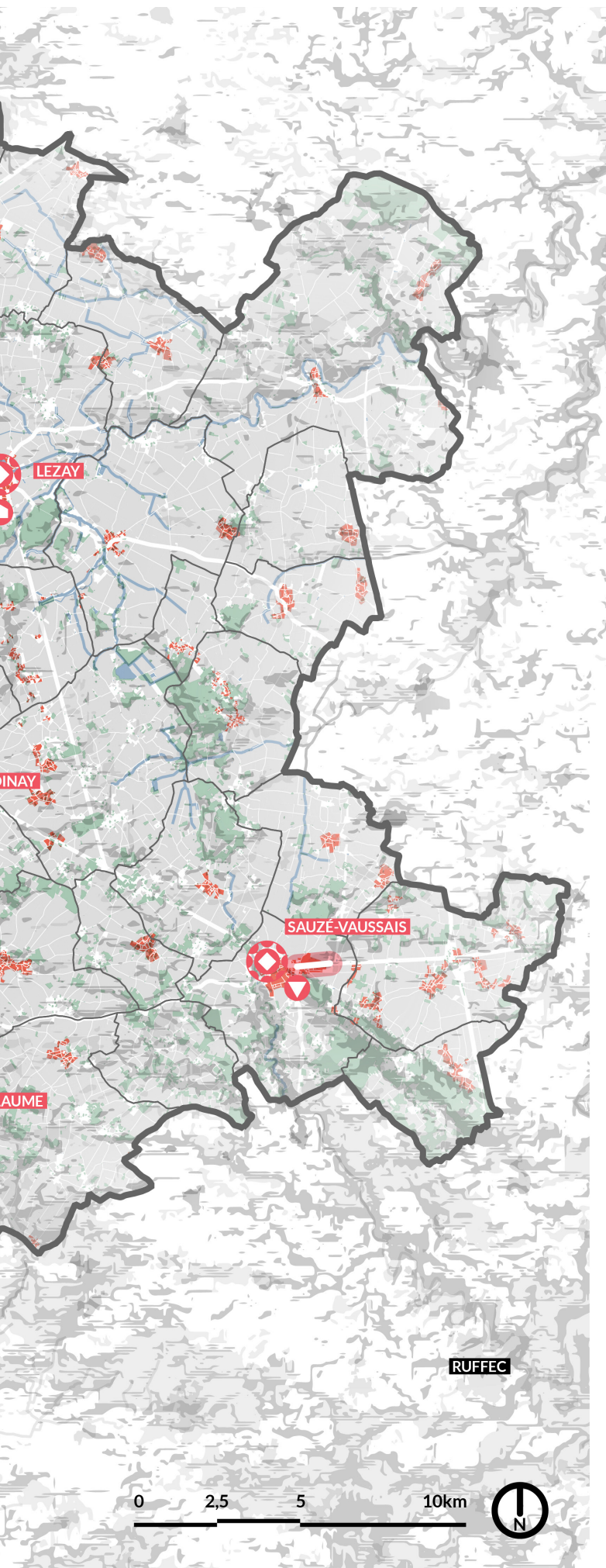
Friche d'activité pouvant faire l'objet d'un projet de reconversion



Zone d'Activité Économique pouvant faire l'objet d'un projet de valorisation (espaces publics, lisières...)



Séquence en entrée de ville pouvant faire l'objet d'une requalification en tant que vitrine pour le territoire





05

CULTIVER LA
RICHESSSE DES
PAYSAGES
AGRICOLES ET
NATURELS

AMBITION N°2



COMMENT S'EST DÉFINIE CETTE ORIENTATION STRATÉGIQUE ?

Cette ambition stratégique découle des enseignements retirés de séances d'atelier en salle ou sur site à l'image de la visite des projets de Rom et Sainte-Soline (16/06/21) et du marais de Chérigné (06/10/21) dont la page ci-contre propose un rappel des principaux verbatims.



Atelier lecture paysagère sur le site du marais de Chérigné dans la vallée de la Boutonne le 06/10/21

Verbatims des visites de site et ateliers conduits en lien avec cette thématique

LA NÉCESSITÉ D'AGIR SUR LES PAYSAGES DE L'EAU ET DES VALLÉES :

- Mettre en valeur le petit patrimoine en lien avec l'eau (moulins, canaux, lavoirs) ;
- Maintenir les savoir-faire de gestion de l'eau et mettre en valeur quelques moulins sur le territoire avec leur mode de fonctionnement ;
- Donner des explications concernant le bassin de la Boutonne ;
- Sensibiliser le public aux zones humides, marais, mare... ;
- Aménager des sentiers, défricher, baliser et réaliser des boucles ;
- Installer quelques panneaux sur la biodiversité (espèces répertoriées par Natura 2000), sur l'histoire ;
- Limiter l'urbanisation des secteurs proche de l'eau ;
- Émerveiller les sens : des sculptures, des artistes en résidence, des évènements, du théâtre au lavoir.

LA NÉCESSITÉ D'AGIR SUR LE PATRIMOINE VÉGÉTAL ET LES HAIES BOCAGÈRES :

- Sortir d'une gestion des haies taillées au lami sur deux faces. Ce ne sont pas que les agriculteurs qui taillent les haies, les communes sont aussi grandement responsables ;
- Améliorer la qualité d'entretien et de gestion des haies existantes. En faire des exemples pour inciter à la replantation ? Saisir les opportunités pour replanter un terrain public ;
- Planter au moins une haie par commune sur les bords d'une route ;
- Planter un bosquet dans chaque champ de 5 à 10ha avec des essences locales, par chaque agriculteur ;
- Entretenir les haies et sensibiliser les futurs agriculteurs et les collectivités ;
- Faire en sorte que les chemins communaux soient bordés d'au moins une haie

LA NÉCESSITÉ D'AGIR SUR LA PRODUCTION AGRICOLE LOCALE :

- Réutiliser le bois des haies pour les scieries locales, les chaudières à plaquette : de manière générale, "il faut structurer la filière bois" ;
- Ré-exploiter les têtards ;
- Redonner aux essences locales une place dans l'utilisation des matériaux de construction : pales de la roue du moulin en châtaigner, engrenage en frêne, etc. ;
- Recentrer ces grosses structures dans l'économie locale (silo de la coopérative Océalia) ;
- Maintenir des coopératives de proximités face à des groupes qui raisonnent à l'échelle régionale (augmentation des temps de parcours) ;
- Préserver l'élevage et retrouver le plus possible les chèvres dehors (ouverture du paysage, animation) ;
- Mettre en place des parcours/ transhumances pour les chèvres ;
- Valoriser la transformation : variable d'ajustement qui permet de valoriser le lait produit en plus par rapport aux quotas laitiers ;

L'ENSEMBLE DE CES VERBATIMS ONT ÉGALEMENT ÉTÉ COMPLÉTÉS PAR LES CONTRIBUTIONS DE L'ATELIER SUR LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE DU 09/12/2021

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 2.1

Faire de l'activité agricole le reflet d'une culture rurale et contemporaine du Mellois en Poitou

L'activité agricole occupe une place prépondérante en termes de superficie sur le territoire et en constitue de fait l'image essentielle. La diminution du nombre d'agriculteurs et d'exploitations, la tendance à l'industrialisation de ces dernières (taille des bâtiments, étendue du parcellaire, logique financière) ou encore les conflits d'usages exacerbés, creusent le fossé entre les habitants et le « monde agricole ».

Pour préserver et renouer ces liens, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'anticiper les effets du changement climatique sur les modèles agricoles, de rechercher des alternatives aux pratiques actuelles moins consommatrices d'intrants chimiques, ou encore de généraliser le recours à des cultures moins gourmandes en eau.

Cette stratégie passe également par le **maintien d'une filière agricole structurée et qualitative**. Il est pour cela nécessaire de s'impliquer dans un projet partenarial avec les acteurs de l'ensemble de la filière, de la production à la commercialisation en passant par les intermédiaires potentiels (ex. coopératives). Dans cette optique, des projets alimentaires locaux portés par des acteurs publics doivent être encouragés à différentes échelles, tout comme la transmission des fermes et l'installation de nou-

veaux agriculteurs doivent être soutenus.

Pour y parvenir, il est nécessaire de travailler avec l'ensemble des agriculteurs du territoire, les petits exploitants comme les grandes entreprises, **de les soutenir et les accompagner dans l'adaptation de leurs pratiques culturelles**.

L'agriculture renvoie par ailleurs une image au-delà de ses parcelles cultivées. Elle se trouve dans ses productions commercialisées sur le territoire et au-delà. Le Mellois dispose d'atouts précieux dans ce domaine, car son terroir est fertile pour de nombreuses productions patrimoniales qui reflètent et véhiculent l'image du territoire. **La production de ces cultures patrimoniales, ou de nouvelles cultures de terroir, mérite d'être encouragée** dans un objectif de viabilité économique autant que de qualité de cadre de vie (fierté locale). L'élevage de la chèvre en plein air ou la culture du châtaignier (dont la replantation accuse un retard sur le territoire) sont concernés par cette orientation, tout comme d'autres cultures potentielles (ex. chanvre textile ou pour la construction, truffe).

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 2.2

Installer de nouvelles relations entre l'homme et l'arbre

Le Mellois en Poitou est riche d'un patrimoine arboré diversifié qui reflète un long compagnonnage entre la plante et l'homme : haies, talles, alignements, forêts. Il caractérise une grande partie des paysages du territoire. Ce patrimoine est néanmoins fragile car il repose sur des savoirs-faire dont la transmission et l'intérêt ont tendance à se perdre avec le temps.

Pour retrouver du sens dans cette relation, différentes orientations peuvent être suivies à commencer par **l'identification et la protection du patrimoine arboré remarquable** (arbres, haies, alignements...) pour des raisons historiques ou écologiques. Cette dynamique de protection doit toutefois s'accompagner d'une volonté d'entretien de ce patrimoine vivant dont il est impossible de se limiter à la mise sous cloche. Ainsi, la **diffusion et l'encadrement des bonnes pratiques pour l'entretien des haies** mériteraient d'être davantage en-

couragés (principes de taille, production de bois, intérêts écologiques). En complément, il apparaît nécessaire d'aborder la haie dans une dimension de filière économique (production de litière, de biomasse énergie, de bois d'œuvre...) pour en assurer la valorisation sur le long terme et un entretien qui ne se limite pas à une simple muséification.

Enfin, la valorisation des relations entre l'homme et l'arbre passe aussi par **un lien retrouvé avec les forêts du territoire** (signalisation des massifs forestiers, traitement des accès, valorisation du patrimoine forestier dans son histoire et ses dimensions écologiques). Parfois interdites de fréquentation pour des raisons écologiques (réserve de biodiversité), elles sont également difficiles d'accès du fait des pratiques qui s'y déroulent et des conflits d'usages qui en découlent : ornières laissées par l'exploitation forestière, chasse, passage d'engins motorisés (quads, moto-cross).

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 2.3

Promouvoir l'eau en tant qu'élément fondateur des paysages et ressource précieuse

L'eau est une composante omniprésente du Mellois en Poitou. D'une part, elle est à l'origine de la diversité géologique du territoire qui en conserve des motifs singuliers. D'autre part, elle en anime encore l'essentiel des paysages.

Sur ce territoire à l'origine de quatre bassins versants (Charente, Boutonne, Clain et Sèvre-Niortaise), la priorité de **défendre l'eau comme ressource essentielle et comme milieu vivant s'impose**. Une telle politique peut passer par un renforcement de la préservation des zones humides, une gestion plus raisonnée des prélèvements d'eau en période estivale pour l'irrigation ou encore par des actions partenariales consolidées entre les gestionnaires des captages d'eau potable (via leur programme Re-Sources notamment) et les 5 syndicats de bassin disposant de la compétence GEMAPI.

Cette action sur l'eau passe par le maintien de la **qualité des paysages de fond de vallée, et tout particulièrement de leur ouverture**. Cette qualité des vallées est

aujourd'hui menacée par l'extension de la populiculture et la généralisation de la culture de maïs qui contribuent à diminuer les relations physiques et visuelles avec l'eau et simplifient le traitement des berges. Une telle orientation renvoie à la nécessité de soutenir des activités agricoles comme l'élevage ou le développement de nouvelles cultures céréalières adaptées (ex. chanvre) dans les vallées du territoire pour entretenir une relation de proximité avec l'eau.

La diversité des formes de l'eau sur le territoire et l'héritage naturel et culturel qu'elle lègue au Mellois en Poitou souffre aujourd'hui d'une méconnaissance par le grand public. **Des actions pour donner à voir la richesse des paysages liés à l'eau** permettraient de sensibiliser davantage à l'importance de sa préservation en tant que ressource et patrimoine.

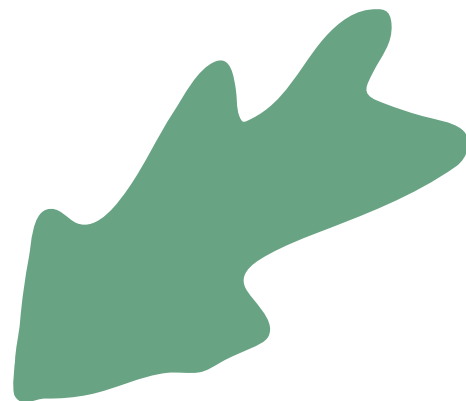


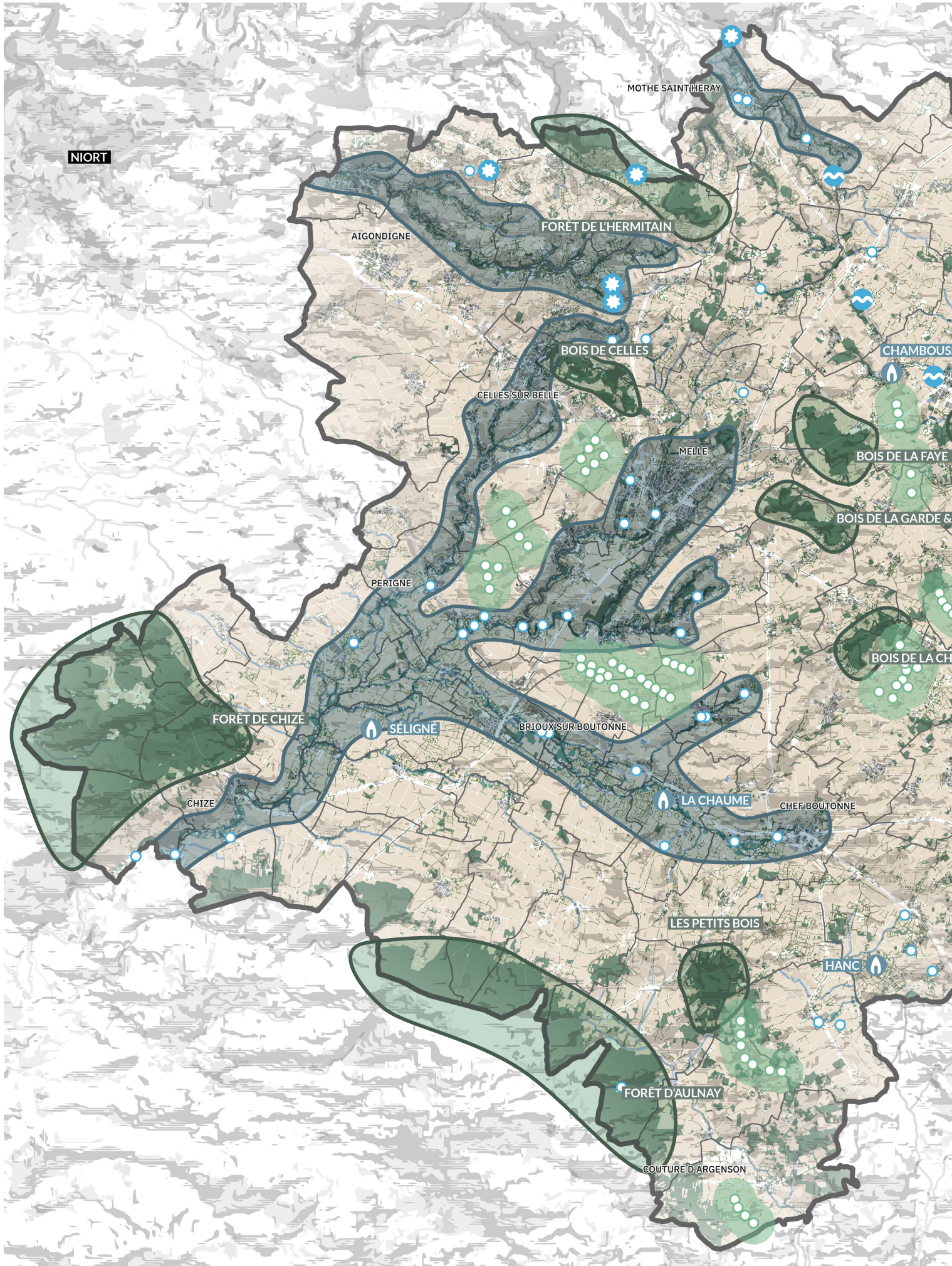
Les petites vallées humides du territoire ont attiré les sites bâtis, hameaux ou villages, s'implantant sur les flancs de coteau ou même au creux des vallons, comme ici dans la vallée de la Béronne.

PRÉSENTATION DES ACTIONS POSSIBLES

7 ACTIONS POSSIBLES POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS

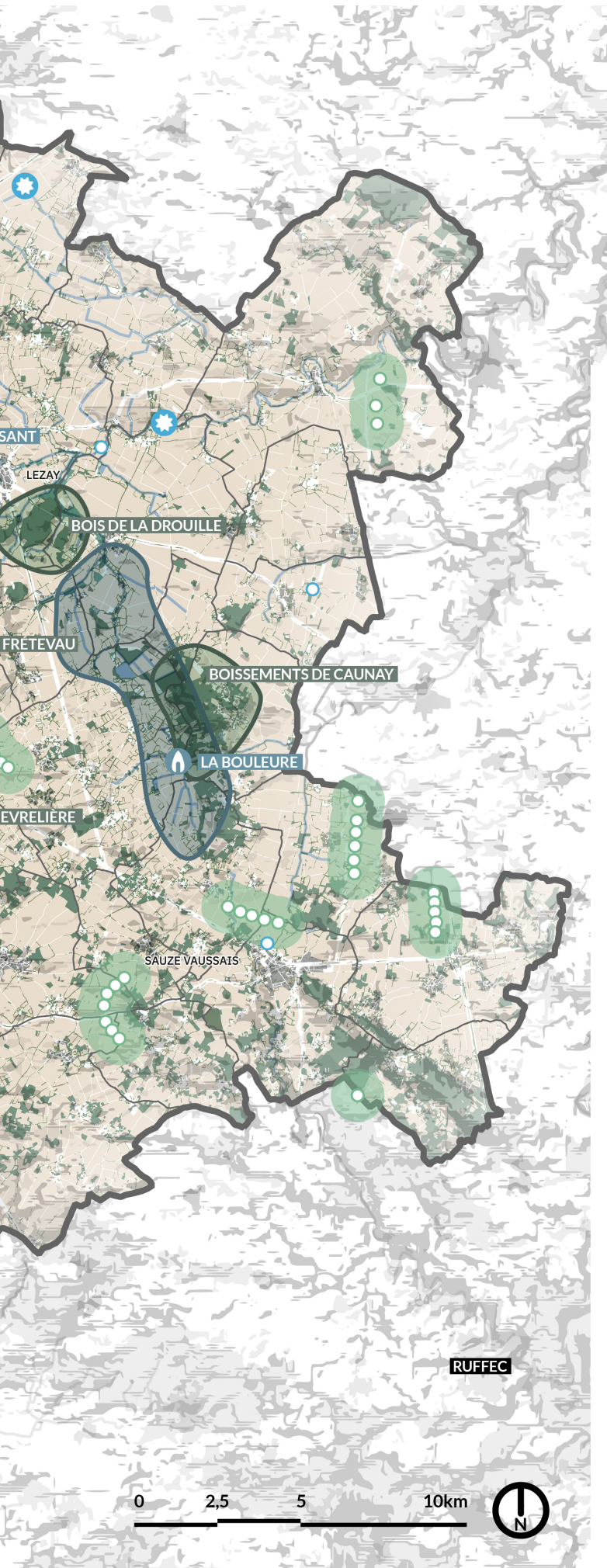
action prioritaire	Accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs en favorisant la reprise, l'acquisition du foncier (notamment sur les captages d'eau) et la création d'exploitations agricoles qui concilient viabilité économique, acceptabilité écologique et valorisation des paysages.
action prioritaire	Accompagner le maintien des activités d'élevage dans les zones humides, réintroduire et valoriser des cultures peu répandues voire disparues tels le chanvre ou le châtaigner et favoriser le développement des activités de transformation pour des retombées économiques locales (création d'un label «terroir», ambassadeurs du territoire, etc.)
action prioritaire	Protéger les zones humides des vallées du développement diffus du bâti dans les documents d'urbanisme et recenser leur patrimoine vernaculaire (lavoirs, mares, puits...)
action prioritaire	Recenser le patrimoine végétal remarquable (tales, haies, arbres silhouettes remarquables, bosquets, murets...) et engager un programme de plantation stratégique d'arbres et de haies sur le territoire
Co-construire une charte sur la vie et les bons usages des forêts du territoire avec les acteurs économiques (ONF, CEN, CNPF), les associations locales et les habitants	
Sensibiliser les différents publics sur l'importance agronomique, écologique et sociale des haies bocagères et former à leur entretien.	
Valoriser les savoirs-faire de gestion de l'eau des moulins et canaux en trouvant un équilibre entre patrimoine culturel et fonctionnalité des milieux naturels	





CARTOGRAPHIE STRATÉGIQUE

CARTOGRAPHIE D'ÉTAPE POUR LA TRADUCTION DE LA STRATÉGIE PAYSAGÈRE



Accompagner les agriculteurs du territoire dans l'adaptation de leurs pratiques culturelles et maintenir une filière agricole structurée et de qualité



Protéger et valoriser le patrimoine arboré dans une dimension de filière



Établir de nouveaux liens aux forêts du territoire



Engager des projets de plantation bocagers (haies, arbres) stratégiques autour des parcs éoliens existants et à venir, notamment pour atténuer leur perception depuis les bourgs alentours



Préserver le foncier communal des fonds de vallée et le valoriser dans ses fonctions de zones humides. Y développer des itinéraires de déplacement alternatifs à la voiture (lien ambition C).



Maintenir et développer les projets agricoles qui entretiennent les qualités des vallées (repérage atelier)



Valoriser l'ensemble du patrimoine hydraulique du territoire, et notamment :



Les gouffres, en tant que patrimoine géologique



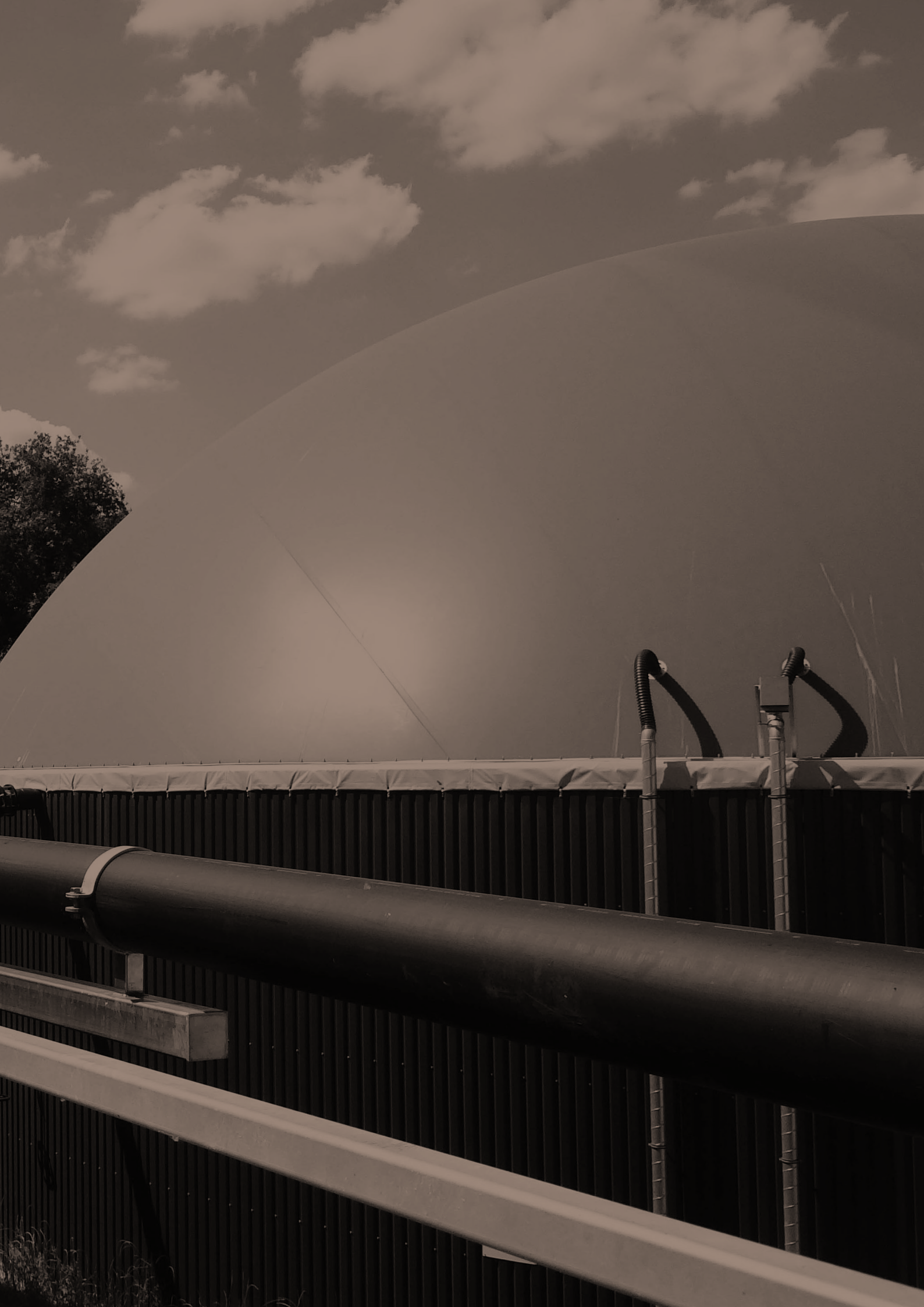
Les résurgences, en tant que phénomènes remarquables



Les lavoirs, en tant que lieu d'histoire

06 FAIRE DIALOGUER LES INFRASTRUCTURES AVEC LE PAYSAGE

AMBITION N°3



COMMENT S'EST DÉFINIE CETTE ORIENTATION STRATÉGIQUE ?

Cette ambition stratégique découle des enseignements retirés de séances d'atelier en salle ou sur site à l'image de la visite des projets de Rom (16/06/21), sur le plateau de Lusseray (06/10/21) et à Sauzé-Vaussais (05/10/21) dont la page ci-contre propose un rappel des principaux verbatims.



Atelier lecture paysagère sur le site de la volière photovoltaïque à Rom le 16/06/21

Verbatims des visites de site et ateliers conduits en lien avec cette thématique

LA NÉCESSITÉ D'AGIR SUR LES GRANDS AXES DE CIRCULATION :

- Structurer l'apparence, paysager, habiller pour donner du corps à un ensemble disparate ;
- Homogénéiser l'entrée d'agglomération par un alignement végétal pour profiter de l'emprise large et rappeler l'ancienne entrée de Sauzé-Vaussais ;
- Valoriser le patrimoine en entrée de bourg (et de territoire). Ici en l'occurrence le Horst de Montalembert. Exemple également du rond-point de la colonne en entrée de Melle ;
- Harmoniser le bâti, la signalétique et surtout les panneaux/enseignes en bord de route ;
- Re-planter le long des routes et valoriser les délaissés pour végétaliser ;
- Gérer les espèces invasives et éviter les essences qui ne sont pas issues d'une palette végétale locale : lauriers, palmiers, etc. ;
- Créer des voies cyclables/piétons séparées de la route et limiter la vitesse des voitures ;
- Ne pas camoufler car les entrées ont besoin de visibilité.

LA NÉCESSITÉ D'AGIR SUR LES PROJETS ÉNERGÉTIQUES :

- Stopper la colonisation (éoliennes) et rendre les décisions aux élus ;
- Reprendre la main (la collectivité) sur l'endroit où peuvent être intégrées des éoliennes ;
- Faire des fermes éoliennes plutôt que d'en mettre partout de façon anarchique ;
- Mettre du lierre sur les éoliennes pour leur donner des couleurs ;
- [l'ombrière photovoltaïque] Permet d'étendre les périodes d'élevage en plein air : c'est un levier de valeur ajoutée face à la grippe aviaire ;
- Améliorer l'inscription de la structure dans le paysage : hauteur, inclinaison ;
- Prendre en compte les éléments de patrimoine à grande échelle : co-visibilité entre clocher Rom et mer de panneaux [ombrière] ;
- Remettre en valeur le vent ;

- Développer la production énergétique sur ces sites [silos agricoles] : grandes surfaces de toitures, besoins importants en électricité ;
- Ne pas limiter l'intégration de la structure (méthaniseur) à la plantation d'une haie a posteriori : le choix des couleurs des bâches, des clôtures, le traitement des limites est tout aussi important ;
- Utiliser l'énergie hydraulique des moulins (possibilité d'alimenter 3 réacteurs de 1000W avec la roue) ;
- Améliorer la perception des éoliennes et organiser l'environnement de chacun pour les rendre plus acceptables.

LA NÉCESSITÉ D'AGIR SUR LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE :

- Améliorer les sites existants plutôt que d'encourager la construction de nouveaux ;
- Mettre en place une stratégie globale de l'énergie sur le territoire (la production, le paysage) ;
- Associer d'autres thématiques à enjeu telle que la récupération des eaux de pluie ;
- Mettre en place des animaux pour gérer les lots en attente de construction.

L'ENSEMBLE DE CES VERBATIMS ONT ÉGALEMENT ÉTÉ COMPLÉTÉS PAR LES CONTRIBUTIONS DE L'ATELIER SUR LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE DU 09/12/2021

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 3.1

Développer l'implantation de projets de production d'énergies renouvelables qui font sens à l'échelle locale

Dans le Mellois en Poitou, le développement rapide des projets d'énergies renouvelables éoliens et l'absence de concertation ont amené un sentiment de saturation qui se fait ressentir chez les habitants et les acteurs locaux. Cette «non-adhésion» à la transition provient du fait qu'elle est ressentie comme une prédation, détruisant les liens et les relations avec le territoire sur lequel elle s'opère. Ici, la question de l'échelle est importante et **le paysage se révèle être un outil efficace pour relever ce défi**, car il fait appel à la sensibilité de ceux qui le vivent au quotidien. L'échelle du paysage, c'est celle qui correspond à l'échelle de la communauté de commune du Mellois en Poitou, celle d'un territoire vécu et perçu au travers d'un environnement et d'une culture commune.

L'objectif est donc bien local, par **la mise en place d'une transition énergétique choisie et non subie**, en définissant une feuille de route qui passe par la maîtrise des ressources locales, le développement et la diversification des systèmes de production, adaptés aux spécificités du terri-

toire. La mise en place de tels programmes s'inscrit dans plusieurs axes de réflexion :

- Politique : en définissant une stratégie commune qui serve à la fois des objectifs de production d'énergies renouvelables diverses et des objectifs de préservation des paysages et de ses ressorts d'attractivité rurale ;
- Réglementaire : en créant de la cohérence entre les différents documents d'urbanisme applicables ;
- Citoyenne et sociale : des énergies renouvelables par, pour et avec les citoyens et une implication constante des personnes directement concernées ;
- Environnementale : des énergies renouvelables en cohérence avec la protection des paysages, de l'environnement naturel et du patrimoine ;
- Technico-financière : des projets techniquement faisables, économiquement viables, des centrales de production locales et interconnectées.

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 3.2

Développer une politique exemplaire de sobriété et d'efficacité énergétique des équipements et infrastructures

La construction et l'aménagement font aujourd'hui essentiellement appel à des matériaux génériques - béton, parpaing, etc. - quels que soient le contexte et le lieu où les projets s'implantent. L'import des matières premières nécessaires à leur fabrication engendre des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre considérables. Par ailleurs, le sur-emploi de ceux-ci contribue largement à standardiser et à banaliser les formes architecturales et les paysages. Or, le territoire du Mellois en Poitou dispose localement de ressources mobilisables pour permettre des projets moins impactants et mieux intégrés aux paysages environnant - notamment le bois et la pierre, dans une logique de production ou de recyclage. **Ces actions doivent d'abord se concentrer sur des projets portés par des collectifs, qui ont un rôle d'exemplarité à jouer.**

Dans un second temps, cette politique d'efficacité devra également se décliner, par complémentarité, en accompagnant d'autres secteurs privés : artisanats, zones

d'activités, agricultures... Concernant le dernier, il est important qu'**une réflexion stratégique collective soit mise en place concernant l'intégration des bâtiments agricoles d'activités dans les paysages ruraux**, d'autant plus avec l'émergence du solaire photovoltaïque (pour éviter la répétition du scénario éolien).

Aussi, l'engagement du projet politique vers la sobriété peut également être observé dans la transformation des paysages nocturnes, permettant une préservation du ciel étoilé et de la biodiversité nocturne. Rénover, réduire, éteindre pour laisser réapparaître la magie de la nuit. Pour aller plus loin, il est envisageable d'en faire un enjeu touristique et culturel pour donner une valeur symbolique autant qu'économique à cet engagement.

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 3.3

Valoriser le paysage des grands axes de circulation et favoriser des mobilités variées

Les deux routes départementales RD948 et RD950 traversent le Mellois en Poitou du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. Leur utilisation permet de découvrir ce territoire de campagne de grande qualité. Ces voies doivent être pensées comme des « routes-paysage » (routes ouvertes sur le paysage traversé), c'est à dire ouvertes sur le paysage traversé et dont les abords sont maîtrisés, exempts de constructions ou d'équipement hétéroclites qui viendraient affaiblir les paysages perçus. **Il convient d'être particulièrement vigilant le long de ces voies, à tout projet conséquent pouvant porter atteinte au paysage.**

Au-delà du soin apporté aux paysages des axes principaux, le territoire gagnerait à valoriser l'accessibilité vers des sites moins connus au travers du réseau des routes et chemins secondaires. Les singularités géologiques comme le Horst de Montalbert ou la faille de Chambrille, les fonds de vallées et les cheminements dans les

prairies, les hameaux qui ponctuent les terres rouges bocagères, autant de lieux qui offrent des ambiances pittoresques, bucoliques ou simplement remarquables par les ouvertures qu'ils procurent. **Ces lieux ne nécessitent pas des aménagements lourds et dispendieux, leur mise en accessibilité associée à une signalétique efficace peut être suffisante.** Leur mise en réseau, au travers d'itinéraires thématiques et de points relais multimodaux (découverte à vélo) peut être aussi une bonne façon de les mettre en valeur.

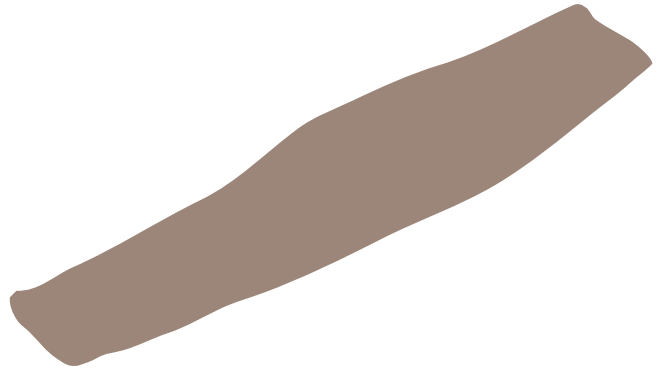


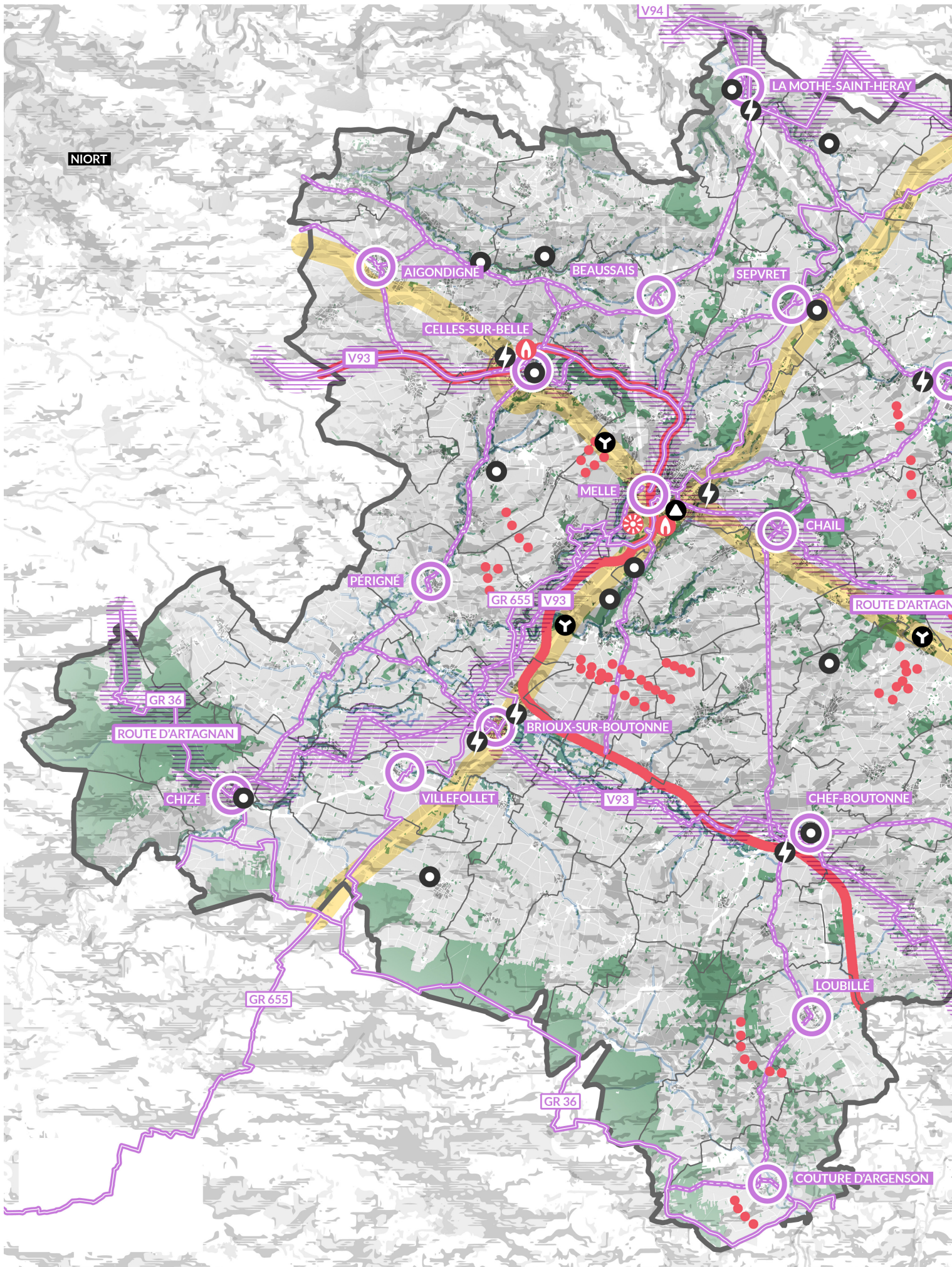
Un alignement préservé sur la RD950 au niveau du hameau de Arsanges, Ensigné.

PRÉSENTATION DES ACTIONS POSSIBLES

10 ACTIONS POSSIBLES POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS

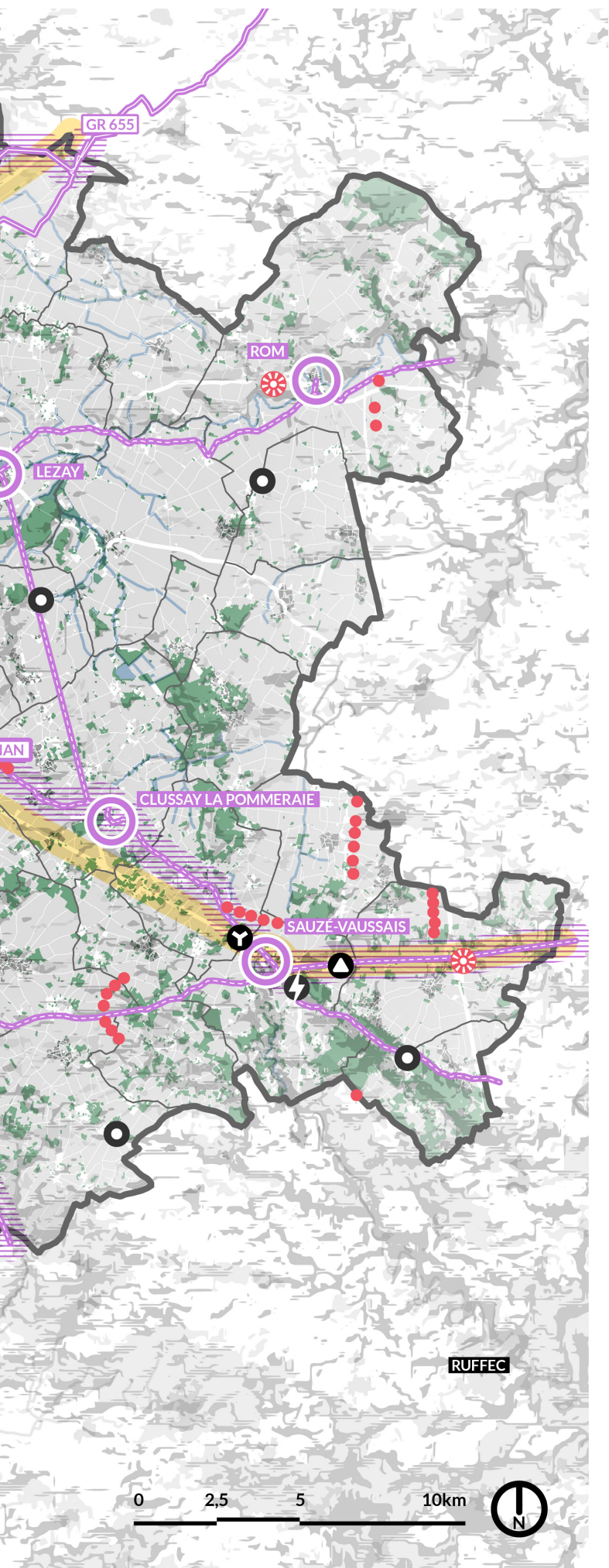
action prioritaire	Poursuivre la définition d'une charte de développement maîtrisé des énergies renouvelables à l'échelle du Mellois en Poitou qui permette de préserver les paysages ruraux identitaires
action prioritaire	Renforcer le rôle structurant du réseau des «voies vertes» à l'échelle du Mellois en Poitou : liaisons entre bourgs et hameaux, définition et réalisation des connexions structurantes manquantes, aménagement de haltes, de points multimodaux, mise en valeur des services, équipements et patrimoines à proximité...
	Conseiller et accompagner les porteurs de projets (publics et privés) pour favoriser une intégration de qualité des dispositifs de production d'énergie solaire sur le bâti et en dehors des terres arables
	Mettre en place des circuits d'approvisionnement locaux pour la filière bois énergie (forêts locales et chaufferies bois collectives des établissements publics)
	Évaluer la faisabilité de construction d'unités de méthanisation à plus petite échelle en évaluant leur impact paysager, environnemental, mais aussi leur potentiel de production avec la biomasse disponible sur site
	Poursuivre la définition d'une charte de développement maîtrisé des énergies renouvelables à l'échelle du Mellois en Poitou qui permette de préserver les paysages ruraux identitaires
	Encourager l'accompagnement des projets de construction de bâtiments agricoles pour une meilleure intégration dans les paysages ruraux
	Intégrer la définition et la spatialisation de la trame noire du territoire au moment de l'élaboration du PLUi puis expérimenter un «Plan Lumière» dans les communes volontaires pour lutter contre la pollution lumineuse
	Prioriser à l'aide d'un diagnostic complet à l'échelle de l'intercommunalité les bâtiments et équipements publics les plus énergivores afin d'engager des projets exemplaires de rénovation énergétique dans le respect des éléments architecturaux et paysagers
	Améliorer le paysage des axes à fort trafic en les travaillant dans leur épaisseur (plantations, liaisons douces)
	Recenser, maintenir et signaler les chemins ruraux permettant de relier des sites moins connus depuis les principaux axes de circulation (fond de vallées, hameaux, etc.)


















CARTOGRAPHIE STRATÉGIQUE

CARTOGRAPHIE D'ÉTAPE POUR LA TRADUCTION DE LA STRATÉGIE PAYSAGÈRE



-  Itinéraire piéton ou vélo existant à conforter et/ou à poursuivre (voie verte, GR36, GR655)
 -  Liaisons douces intercommunales à établir
 -  Axes de déplacement doux structurants à venir sur le territoire (V93, route d'Artagnan)
 -  Lorsque cela est possible, inscrire les nouvelles liaisons douces sur le tracé de l'ancienne voie ferrée et valoriser son patrimoine construit
 -  Améliorer la qualité paysagères des routes d'accueil (RD948 et RD 950), notamment :
 -  En aménageant des points de vue sur le patrimoine du territoire (ex. silhouette de Melle, Horst de Montalembert)
 -  Par la mise en scène et la pédagogie autour des parcs éoliens à proximité
 -  Pôles relais à implanter en situation d'interface entre les grands axes de déplacement et les itinéraires de découverte à plus petite échelle (point d'accueil, information culturelle, aide à l'itinérance...)
 -  Déployer des équipements de production d'énergie renouvelable sur les secteurs déjà aménagés des ZAE et les imposer pour les projets de construction à venir
 -  Maintenir des points de vue sans covisibilité avec les parcs éoliens du territoire (cf. guide des bonnes pratiques de l'éolien Mellois en Poitou, 2021)
- Développer la pédagogie et la connaissance locale des sites de production d'énergie
-  Sur les parcs éoliens existants et à venir
 -  Sur les sites de méthanisation
 -  Sur les parcs photovoltaïques

07 PARTAGER LA STRATÉGIE PAYSAGÈRE AVEC LES ACTEURS LOCAUX

AMBITION N°4



COMMENT S'EST DÉFINIE CETTE ORIENTATION STRATÉGIQUE ?

Cette ambition stratégique découle d'un ensemble de contributions collectées en salle ou lors de visites sur site dont la page ci-contre propose un rappel des principaux verbatims.



Atelier lecture paysagère sur le site de la Place du Grand Puits et ses abords
à Sauzé-Vaussais le 05/10/21 :

Verbatims des visites de site et ateliers conduits en lien avec cette thématique

LA NÉCESSITÉ D'ANIMER LES PAYSAGES DU TERRITOIRE :

- *Mettre en place des outils d'aide à la décision (évaluation et suivi) mobilisables par les collectivités pour agir en faveur d'un paysage de qualité ;*
- *Entretenir l'appropriation des enjeux du plan de paysage et maintenir une veille sur l'application de ses objectifs ;*
- *Développer la prise de conscience locale sur les dynamiques paysagères du territoire par le biais d'espaces de dialogue dédiés.*

LA NÉCESSITÉ DE SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE :

- *Sensibiliser le public aux zones humides, marais, mare ;*
- *Associer les agriculteurs dans les démarches sur le paysage ;*
- *S'interroger sur l'accompagnement à fournir aux agriculteurs pour ce type de projet (ombrières photovoltaïques) ;*
- *Sensibiliser les habitants et futurs habitants aux essences végétales locales pour leurs haies ;*
- *Accompagner les entreprises en place dans la gestion de leurs espaces extérieurs et mettre en place un cahier des charges, des accompagnements spécifiques... ;*
- *Conduire un travail avec les habitants voisins est nécessaire pour assurer l'acceptation sociale / l'intégration culturelle des projets énergétiques ;*
- *Faire des coopératives agricoles des relais auprès des agriculteurs (formations, conseils, mise en oeuvre de projets agroforestiers...) en lien avec la chambre ou prom'haie.*

L'ENSEMBLE DE CES VERBATIMS ONT ÉGALEMENT ÉTÉ COMPLÉTÉS PAR LES CONTRIBUTIONS DE L'ATELIER SUR LES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE DU 09/12/2021

PRÉSENTATION DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 4.1

Agir pour la concrétisation et l'animation du plan de paysage, renforcer son porter à connaissance et favoriser son appropriation

Le plan de paysage ne peut pas se limiter à une simple démarche d'élaboration. Un projet d'animation et de suivi doit nécessairement l'accompagner afin de **faire rayonner et vivre dans le temps le plan de paysage**. En portant une attention à la progression des actions, à l'identification des freins et leviers rencontrés pour leur mise en œuvre, une démarche d'évaluation permet d'entretenir une dynamique de travail autour de la stratégie paysagère. Dans cet esprit, cette démarche de suivi permet d'apprécier les nécessités d'adaptation du plan d'action en faveur de sa traduction opérationnelle par une diversité d'acteurs.

Une démarche d'évaluation et de suivi repose également sur l'association et la responsabilisation de parties prenantes du territoire, au-delà de la communauté de communes du Mellois en Poitou. Cela peut se traduire par **la mise en place d'espaces de travail et de discussion fédérateurs, mobilisant des ambassadeurs du paysage**. Une telle dynamique favorise l'interconnaissance des acteurs du territoire dont les objectifs peuvent parfois converger sans qu'ils n'en aient conscience.

Par la mise en place d'un cadre de rencontres et d'échanges réguliers, une telle dynamique permet également de **soutenir la prise de conscience sur la qualité des paysages du territoire pour inciter à l'entretenir**. Le plan de paysage devient ainsi un document vivant dont il est nécessaire de rappeler l'existence et l'intérêt dans une attitude de veille active pour chaque projet qui se présente ou qui s'engage sur le territoire.

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 4.2

Partager la stratégie avec le grand public pour faciliter l'émergence d'actions locales et accompagner leur mise en œuvre

En parallèle d'une démarche de suivi et d'évaluation interne, conduite en étroite collaboration avec les partenaires techniques et institutionnels du plan de paysage, il est nécessaire d'envisager une sensibilisation externe pour dépasser le cercle des acquis à la cause du paysage. **Pour y parvenir, un travail de caractérisation des publics à sensibiliser doit être mené.** Les ateliers conduits jusqu'à ce jour ont déjà mis en évidence la mobilisation nécessaire des agriculteurs du territoire (notamment par le biais de leurs coopératives), des jeunes publics (écoliers, lycéens), des nouveaux habitants venant s'installer dans le Mellois (étrangers ou non), des artisans (garants de la préservation des savoirs-faire traditionnels), des promoteurs ou encore des architectes. Un tel travail doit se poursuivre pour caractériser finement les publics à sensibiliser, l'objet de leur sensibilisation et les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir.

Une fois les publics déterminés, **un programme d'animation et de sensibilisation à leur attention doit être développé** de sorte à conforter les événements et outils déjà mis en place sur la communauté de communes. Celui-ci pourra par exemple comprendre des actions destinées à améliorer la connaissance du territoire (visites architecturales et urbaines, en site naturel...), à conforter son appropriation (initiation aux savoirs-faire traditionnels, projets de plantation collectifs) ou encore à y valoriser des bonnes pratiques (communication sur des bonnes pratiques issues d'initiatives publiques et privées).

OBJECTIF DE QUALITÉ PAYSAGÈRE 4.3

Mettre en place une stratégie marketing touristique en lien avec les autres stratégies locales

Les démarches d'animation et de suivi autour du plan de paysage doivent être consolidées par un projet de valorisation touristique du territoire fondée sur la qualité de ses paysages, dans une dynamique commune et convergente avec Pays d'Art et d'Histoire (PAH). L'objectif est de parvenir à **positionner le paysage comme un levier d'attractivité pour le Mellois en Poitou**, de faire en sorte que celui-ci reflète une qualité de vie agréable dans un territoire rural et dynamique. Pour y parvenir, une image de qualité doit être entretenue aussi bien sur ses sites «vitrines» ponctuels que sur le reste du territoire. Un travail de « marketing territorial » s'appuyant sur les labels présents sur le territoire (villes et villages fleuris/étoilés, Terre Saine, Petite cité de caractère, Pays d'Art et d'Histoire...) peut dans cet esprit être encouragé, tout comme l'entretien et le développement d'une signalétique culturelle et directionnelle en lien avec les différentes ambitions du plan d'action.

Une réflexion sur la valorisation des portes d'entrée et les points d'étape incontournables sur le territoire mériterait d'être engagée pour conforter par ailleurs ces

initiatives. Améliorer la qualité d'espaces d'accueil ponctuels (haltes sur de grands itinéraires de traversée, lien vers des itinéraires de découverte plus locaux), des entrées sur le territoire (ex. arrivée sur Celles-sur-Belle ou Sauzé-Vaussais) et des entrées de ville à une échelle plus locale contribuerait ainsi à **renforcer l'attrait et l'accueil de Mellois en Poitou**.

Enfin, une telle stratégie touristique ne doit pas se faire au dépens de la vie locale. Les habitants doivent pleinement y contribuer et en bénéficier. L'engouement collectif pour la préservation des paysages du territoire pourrait ainsi être conforté par sa mise en récit pour entretenir une forme de patrimoine immatériel (contes et légendes, souvenirs des anciens...). Des événements locaux pourraient par ailleurs inscrire ces initiatives dans le quotidien des habitants (fêtes du village, rencontres inter-générationnelles) et des lieux pourraient également incarner cette dynamique locale (ex. tiers-lieux). **L'objectif est ici de faire connaissance et de se retrouver entre habitants pour créer du lien autour de l'identité du paysage.**

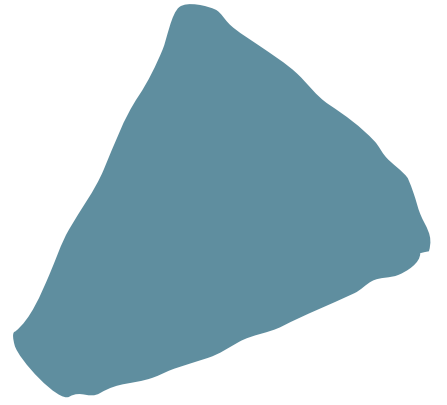


Sur les traces de l'ancien chemin de fer à Lusseray.

PRÉSENTATION DES ACTIONS POSSIBLES

11 ACTIONS POSSIBLES POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS

action prioritaire	Animer la gouvernance en maintenant le groupe de travail «Paysage» des élus communautaires pour l'élaboration du Plan de Paysage afin de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation adaptés pour la mise en œuvre du plan d'action
action prioritaire	Mettre en scène des portes d'entrées sur le territoire : exemple du Horst de Montalembert quand on arrive depuis Limoges, faille de Chambrille depuis Poitiers, la Boutonne depuis Saintes...
	Mettre en place un service de conseil architectural et paysager et de veille sur les bonnes pratiques à disposition des acteurs publics et privés du territoire
	Mettre en place un label «action plan de paysage» permettant d'estampiller des actions conduites sur le territoire allant dans le sens des orientations du plan de paysage et les soutenir par le biais d'une aide dédiée (aide financière, support administratif, de communication...) en s'appuyant sur l'estampille du Plan de paysage de Mellois en Poitou créée à cet effet
	Mettre en place un groupe d'échanges multithématiques entre les agriculteurs du territoire, le lycée agricole et les partenaires institutionnels concernés (réchauffement climatique, biodiversité, installation, filières,)
	Inaugurer une maison du paysage sur un site emblématique du Mellois en Poitou (reconversion patrimoine) pour accueillir/organiser des animations et encourager les échanges et le dialogue avec les habitants, les associations, les partenaires institutionnels
	Aménager des aires d'arrêt «patrimoine» en valorisant des points de vue sur des sites remarquables (exemple du point de vue sur la silhouette de Melle depuis la RD 950)
	Réaliser un schéma d'interprétation qui organise la découverte du Mellois en Poitou par unités d'interprétation dans le but de «raconter le territoire» (différents médias d'interprétation possibles), appuyé sur un réseau d'itinéraires de découverte (plaquettes de communication, charte de signalétique, etc.)
	Mobiliser l'œuvre artistique pour la mise en valeur du patrimoine des espaces naturels et la sensibilisation du public (sculptures, scénographie, résidences, événements, «du théâtre au lavoir», semaine du paysage, etc.)
	Mettre en place des événements conviviaux pour animer les espaces publics des bourgs et villages
	Encourager l'appropriation culturelle des infrastructures énergétiques du territoire en développant la communication sur l'énergie produite localement au regard des besoins du territoire



ÉQUIPE D'ÉTUDE

Atelier de l'Ours
(mandataire), Pierre
Romanetto, Anne Boissay

En l'absence de mention des sources,
toute illustration, cartographie ou
photographie est un document
produit par l'équipe d'étude. Toute
reproduction totale ou partielle
de ce document est soumise à
l'accord de son propriétaire.

l'Atelier de
l'Ours
paysagistes & designers

**PIERRE
ROMANETTO**
Ingénieur Paysagiste HES

anneboissay
ARCHITECTE du PATRIMOINE



COMMANDITAIRE

Communauté de
Communes du
Mellois en Poitou

2, Place de Strasbourg
79500 Melle

